

DEPARTEMENT  
DE HAUTE-SAÔNE**PETR DU PAYS GRAYLOIS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
COMITÉ SYNDICAL DU 16 SEPTEMBRE 2020**

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 8 septembre 2020, s'est réuni dans la salle des Congrès à Gray, le 16 septembre 2020 à 18h30, sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

**Etaient présents** : ABBEY Serge, BERTHET Alain, BLINETTE Alain, CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, COLINET Patrice, DAGUET Nadine, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, DOUSSOT Dimitri, GAUTHIER Claudie, GHILES Philippe, HENNING Frederick, KOPEC Freddy, MILESI Nicole, NOLY Jean, PAQUIS Martine, PATE Pierre, RENEVIER Michel, SAVIN Thierry, TODSCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

**Etaient porteurs d'un pouvoir** : MILESI Nicole pour CLEMENT Christelle.

**Etaient absents** : CLEMENT Christelle (pouvoir donné).

**Secrétaire de séance** : GAUTHIER Claudie.



CS/16-09-2020/N°9

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
SANTÉ-ENVIRONNEMENT****ENGAGEMENT DU PETR DU PAYS GRAYLOIS EN FAVEUR DU DISPOSITIF  
« PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX »**

Le président explique qu'en avril 2020, le Pays Graylois, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et les communautés de communes Val de Gray, des 4 Rivières et des Monts-de-Gy, a été retenu, parmi 30 dossiers proposés, à un appel à initiatives de l'Agence de l'Eau.

L'objectif de ce dernier est de *« participer à la reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité en mettant en place, sur des territoires volontaires, des paiements pour services environnementaux (PSE) à destination des agriculteurs. »*.

Sur le Pays Graylois, les PSE ont pour objectif premier d'améliorer la qualité de l'eau au niveau des captages prioritaires SDAGE, ce qui correspond 23 captages, soit plus de 13 673,21 hectares, dont 8 640,48 hectares de Surface Agricole Utile.

Pour cela, le dispositif dernier vise à rémunérer les services environnementaux rendus par les agriculteurs, grâce à deux types d'activités :

- la gestion des structures paysagères ou « infrastructures agroécologiques (IAE) » : il s'agit d'éléments du paysage entretenus par l'activité agricole, qui présentent un intérêt environnemental objectivable et significatif. Ces IAE comprennent les haies, bosquets, arbres isolés, ripisylves, jachères, murets, bandes enherbées, bandes fleuries, mares, zones humides présentes dans la Surface Agricole Utile (SAU). Cette liste doit être précisée et définie par la collectivité, en fonction des enjeux environnementaux du territoire,
- la gestion des systèmes de production agricole : de manière générale, il s'agit d'une part de minimiser le recours aux engrais minéraux, aux produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides), aux énergies fossiles, etc., et de l'autre de maximiser le recours aux ressources propres des agro-écosystèmes, dont ils dépendent (potentiel nutritif des sols, équilibres écologique,...).

Grâce aux PSE, le bassin Graylois pourrait bénéficier d'une enveloppe globale de plus de 3 millions d'euros pour la valorisation de pratiques agricoles existantes et pour la mise en œuvre d'actions en faveur de l'environnement.

Les PSE seront entièrement financés par l'Agence de l'Eau. Cette dernière subventionnera également l'animation du dispositif, à hauteur de 70% maximum.

Le PETR du Pays Graylois se chargera, quant à lui, du suivi des dossiers et des demandes de subventions.

Le reste à charge de l'animation serait réparti entre les collectivités/syndicats, en fonction du nombre d'hectares concernés par le dispositif.

Cet exposé entendu et après avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- décide d'engager le PETR du Pays Graylois dans le dispositif PSE,
- autorise le président (ou son représentant) à signer une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture 70 et avec chaque agriculteur concerné par le PSE,
- décide de nommer Mme Amélie RAMAGET, chargée de mission « Santé », en tant que référente technique du PETR sur ce dispositif.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20200916-CS-16092020-N09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Affichage : 21/09/2020



**Frederick HENNING**  
Président

